

# POLITIQUE DE RAINFOREST ALLIANCE

**Mesures pour remédier aux pénuries de  
volumes certifiés Rainforest Alliance pendant  
la période de transition**

*Version 1*  
Mars 2022



**RAINFOREST  
ALLIANCE**



Rainforest Alliance est en train de créer un monde plus durable en utilisant l'influence sociale et du marché pour protéger la nature et améliorer les vies des agriculteurs et des communautés forestières.

### Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans ce document traduit, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Les divergences ou différences de sens constatées entre la traduction et le texte original ne sont pas contraignantes et sont sans effet sur la certification ou les audits.

### Plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site [www.rainforest-alliance.org](http://www.rainforest-alliance.org), contactez [info@ra.org](mailto:info@ra.org) ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013AA Amsterdam, Pays-Bas.

<b>Nom du document :</b>		<b>Code du document :</b>	<b>Version :</b>	<b>Langue :</b>
Politique relative aux mesures pour remédier aux pénuries de volumes certifiés Rainforest Alliance pendant la période de transition		SA-P-GA-18	V1	FR
<b>Première publication :</b>	<b>Date de révision :</b>	<b>Applicable à partir du :</b>	<b>Expire le :</b>	
28 mars 2022	-	Immédiatement	31 décembre 2022	
<b>Élaboré par :</b>		<b>Approuvé par :</b>		
Standards and Assurance		Directeur des Nomes et de l'Assurance		
<b>Lié à :</b>				
<ul style="list-style-type: none"><li>SA-P-GA-11 Politique sur la résolution à distance des non-conformités</li><li>SA-P-GA-8 Politique relative aux modifications des règles pour la certification et les audits concernant les audits de l'année de transition</li><li>SA-R-GA-2 Règles de transition 2020 de Rainforest Alliance</li></ul>				
<b>Remplace :</b>				
-				
<b>Applicable à :</b>				
Titulaires de certificat d'exploitations agricoles 2017 et UTZ réalisant la transition vers le Programme de certification 2020 de Rainforest Alliance				
<b>Pays/Région :</b>				
Toutes les régions				
<b>Produit agricole :</b>		<b>Type de certification :</b>		
Tous les produits agricoles		Certification de l'exploitation agricole.		

Les politiques sont contraignantes. Les politiques complètent et/ou remplacent les règles ou exigences connexes pour les parties auxquelles elles s'appliquent.

*Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la réédition, sans l'accord préalable écrit de Rainforest Alliance est strictement interdite.*



## MESURES POUR REMEDIER AUX PENURIES DE VOLUMES CERTIFIES RAINFOREST ALLIANCE PENDANT LA PERIODE DE TRANSITION

- 1) Dans certains pays, les Titulaires de certificat sont retardés dans la réalisation de leurs audits de transition. Par conséquent, des restrictions importantes des volumes disponibles de produits de base certifiés Rainforest Alliance sont mises en place. Dans ces cas, Rainforest Alliance examinera les demandes de pré-autorisation d'un pourcentage des volumes de la nouvelle récolte afin de permettre au TC d'exploitation agricole de traiter des volumes certifiés pendant qu'il finalise le processus d'obtention de son premier certificat de transition.
- 2) Les demandes de pré-autorisation jusqu'à 50 % du volume estimé pour la récolte en cours, avec une validité de 3 mois, peuvent être introduites par les Titulaires de certificat d'exploitation qui :
  - a) Sont actuellement certifiés dans le cadre des programmes de certification UTZ ou Rainforest Alliance 2017 ;
  - b) N'ont pas effectué leur audit pendant la période de récolte requise pour leur culture (définie comme allant de trois mois avant à trois mois après le début officiel de la saison de récolte) mais ont toujours l'intention d'effectuer la transition vers le Programme de certification 2020
  - c) Ont terminé l'inscription au programme de certification 2020 de Rainforest Alliance, comprenant :
    - i. Définition du champ d'application de la certification.
    - ii. Dépôt d'une auto-évaluation sur la PCRA.
    - iii. Dépôt du registre des membres du groupe (pour les groupes).
    - iv. Dépôts des données de polygone (pour les exploitations agricoles individuelles).
  - d) Ont subi leur premier audit de transition et sont en train de clôturer les non-conformités pour recevoir leur certificat de transition,
  - e) N'ont pas de non-conformités ouvertes liées à la traçabilité, au paiement de la prime, à l'utilisation de pesticides interdits, à la déforestation ou à des cas non résolus de travail des enfants.
- 3) Rainforest Alliance se réserve le droit d'annuler les volumes préautorisés si le titulaire du certificat ne clôture pas ses non-conformités et ne reçoit pas un certificat de transition dans les 3 mois
- 4) Les titulaires de certificats d'exploitation agricole qui souhaitent demander une pré-autorisation des volumes dans les conditions énoncées à la clause 2 ci-dessus, afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser leur audit de transition, transmettent leur demande à l'OC en joignant tous les documents requis énoncés au point 2c.
- 5) L'OC soumettra la demande à Rainforest Alliance avec le numéro d'identification du TC RA et la documentation requise à l'adresse électronique [cbcert@ra.org](mailto:cbcert@ra.org).
- 6) Rainforest Alliance préautoriserà les volumes au cas par cas, après une évaluation approfondie des risques.
- 7) Rainforest Alliance préautoriserà les volumes directement sur la PCRA.
- 8) Les volumes préautorisés seront incorporés dans le volume total approuvé avec le certificat de transition une fois que celui-ci sera émis. Ils ne s'ajoutent pas au volume annuel approuvé.
- 9) Aucune pré-autorisation de volumes ne sera accordée aux TC effectuant leur deuxième audit de transition.